

TABLEAU COMPARATIF DES COTISATIONS SOCIALES DES PROFESSIONNELS DES METIERS D'ART

- *Les bases de calcul des cotisations sont calculées à partir des revenus professionnels de l'année précédente ou des 2 années précédentes.*
- *Certaines cotisations sont forfaitaires, notamment pour la retraite complémentaire obligatoire et l'invalidité-décès.*
- *Pour la première année d'activité, un forfait est appelé par chaque caisse. La régularisation intervient lorsque les premiers revenus annuels sont déclarés. Dans le tableau ci-dessous, ces forfaits sont indiqués à titre indicatifs.*
- *Régime des artistes-auteurs : l'assiette des cotisations est calculée sur le total des revenus imposables dans la catégorie des BNC (Bénéfices Non Commerciaux) au cours de la période de référence, majoré de 15%. Cette période de référence va du 1^{er} juillet de l'année civile en cours jusqu'au 30 juin de l'année civile suivante. Pour les nouveaux affiliés, la cotisation est calculée sur la base de 900 fois la valeur moyenne du smic horaire pour le premier semestre d'affiliation. Cas particulier : si l'artiste-auteur perçoit des droits d'auteur, déclarés fiscalement sous forme de traitements et salaires, une partie des cotisations sociales est prélevée à la source par le diffuseur (maladie, maternité, invalidité, décès et veuvage) ; c'est le système du précompte.*

Cotisations obligatoires		ARTISAN D'ART	ARTISTE-AUTEUR	ARTISTE LIBRE
MALADIE – MATERNITE	Maladie-maternité	6,50 %	0,85 %	6,50 %
	Indemnités journalières maladie	0,70 %	-	-
Forfait année 1		477 €	64 €	455 €
URSSAF	Allocations familiales	5,40 %	-	5,40 %
	CSG –RDS	8 %	8 %	8 %
	Formation professionnelle	0,24 %	-	0,15 %
Forfait année 1		964 €	525 €	922 €
ASSURANCE VIEILLESSE	Vieillesse de base	16,65 %	6,65 %	8,60 % + 1,60% pour revenus > 27 356 €
	Invalidité-décès	1,80 %	-	76 € ou 228 € ou 380 €
	Retraite complémentaire obligatoire	7 %	Caisse IRCEC : minimum obligatoire: 303 € Contrats validant les 4 trimestres : A- 606€ ; B- 1212 € ; C- 1818€ ; D- 2424 €	
Forfait minimum année 1		2047 €	800 €	1500 € environ
TOTAL		46,29 %	15,50 % + 606 € minimum	28,65 % + 682 € minimum
Forfait minimum année 1		3484 €	1389 €	2 880 € minimum